

1er Cycle Supérieur – Contenu détaillé du cursus – 2025-26

CLASSES D'INSTRUMENTS

Unité d'Enseignement U.E.	Discipline à valider	Crédits
UE1 - Compétences fondamentales S1		40
Discipline principale	Instrument (chaque année)	30
Travail personnel	Instrument (chaque année)	4
Formation musicale	Solfège (obligatoire jusqu'à l'obtention du certificat)	4
Lecture de répertoire	Déchiffrage (obligatoire chaque année. Dispense possible sur obtention du certificat)	2
UE2 - Compétences complémentaires S1		20
Pratiques artistiques collectives	Musique de chambre (obligatoire jusqu'à obtention du certificat de 1 ^{er} cycle)	10
Culture	Histoire de la musique (2 périodes)	4
Recherche et théorie	Analyse harmonique	6

Résultat global

Résultat (sur 60 crédits) :	60
-----------------------------	----

60 crédits par an – 180 crédits au total

CLASSES DE CHANT

Unité d'Enseignement U.E.	Discipline à valider	Crédits
UE1 - Compétences fondamentales S1		40
Discipline principale	Chant (chaque année)	30
Travail personnel	Chant (chaque année)	4
Formation musicale	Solfège-chanteur (obligatoire jusqu'à l'obtention du certificat)	4
Lecture de répertoire	Diction (obligatoire un an pour chaque langue)	2
UE2 - Compétences complémentaires S1		20
Pratiques artistiques collectives	Théâtre ou ensembles vocaux	10
Culture	Histoire de la musique (2 périodes)	4
Recherche et théorie	Analyse harmonique	6

Résultat global

Résultat (sur 60 crédits) :	60
-----------------------------	----

60 crédits par an – 180 crédits au total

N.B.1 : Certains crédits peuvent être transférables d'une année sur l'autre, notamment pour les disciplines ne comportant qu'un nombre limité de niveaux (ex : histoire 1 et 2, analyse harmonique). Dans le cas où plusieurs disciplines sont proposées pour la même U.E., seule la note ou la mention obtenue la plus élevée sera conservée.

N.B.2 : L'U.E. « travail personnel » inclue l'évaluation en contrôle continu et également la participation à la vie de l'école (ex : présence aux concerts de la salle Cortot, participation aux ateliers et conférences, présences aux Master Classes internes ou publiques)

Examens et contrôles :

Le programme des examens et contrôles d'instruments et chant pour chaque discipline est publié annuellement et disponible auprès du bureau des études. Il comprend des œuvres imposées et des œuvres à choisir dans différentes périodes et styles représentatifs.

Il y a quatre types d'examens ou contrôles :

1. Le contrôle continu
2. Les examens de validation des disciplines complémentaires
3. L'examen d'orientation d'instrument ou de chant
4. L'examen du diplôme d'instrument ou de chant

Pour obtenir le diplôme, il faut avoir validé la discipline principale ainsi que l'ensemble de U.E. fondamentales et complémentaires du cursus.